



Press Release -- Communiqué de presse 03-09-2008

## Homologation des véhicules à moteur fonctionnant à l'hydrogène

Marché intérieur et protection des consommateurs

**Le Parlement européen a adopté aujourd'hui, avec une très large majorité (644 voix en faveur, 2 contre) un rapport sur l'homologation des véhicules à moteur fonctionnant à l'hydrogène. La nouvelle directive permettra d'inclure les voitures à propulsion hydrogène dans le système d'homologation européen ce qui facilitera, à l'avenir, leur commercialisation. Pour le moment, des progrès technologiques sont encore à faire. Un réseau de stations d'approvisionnement en hydrogène devrait aussi être développé dans l'UE.**

La proposition a pour objet de fixer des règles harmonisées en ce qui concerne l'homologation des véhicules à moteur fonctionnant à l'hydrogène. D'une part, il s'agit de prévenir l'émergence, dans les États membres, de normes de produit divergentes susceptibles de fragmenter le marché intérieur et d'ériger des obstacles superflus au commerce intracommunautaire.

D'autre part, dans la mesure où l'utilisation de l'hydrogène pour la propulsion des véhicules suscite des craintes en matière de sécurité, il faut assurer que les systèmes hydrogène soient aussi sûrs que les technologies de propulsion classiques. Ce type de voitures devrait se distinguer par un marquage qui serait informatif mais pas stigmatisant. C'est pourquoi le PE, dans le texte adopté aujourd'hui, préfère parler d'identification des voitures plutôt que d'étiquetage, comme le propose la Commission européenne. Les députés soulignent qu'il s'agit de voitures aussi sûres que celles munies de moteurs traditionnels, essence ou diesel. Le marquage d'identification permettrait notamment aux services de secours d'identifier le type de moteur dans un véhicule en cas d'un accident de la route. A l'avenir, il devrait être électronique.

Dans le débat qui a précédé le vote, les députés ont souligné l'importance d'adopter ces nouvelles mesures non seulement pour le marché mais aussi pour l'environnement. En effet, il s'agit d'une technologie d'avenir qui devrait contribuer à la baisse des émissions de CO2. Mais pour que cet objectif soit atteint, il faut que l'hydrogène, qui est vecteur de propulsion et non un combustible, soit fabriqué à partir des sources renouvelables d'énergie, autre que les combustibles fossiles. Un projet de recherche européenne, organisée selon le principe du partenariat public-privé, devrait le rendre possible avant 2020. La technologie devrait être non seulement propre mais aussi moins chère pour que les voitures à hydrogènes puissent trouver facilement leurs acquéreurs.

Un accord avec le Conseil a été conclu déjà en juin. Le projet n'a pas éveillé de controverses, la première lecture sera donc la dernière et le texte adopté par IMCO en mai reste pratiquement inchangé. Vous pouvez trouver le texte consolidé (en toutes les langues) ici: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A6-2008-0201+0+NOT+XML+V0//FR>. Le Conseil approuvera prochainement le texte du Parlement en mettant fin à la procédure.

*Procédure: Codécision, première lecture*

*Rapporteur: Anja Weisgerber (PPE-DE)*

*Vote en commission : 27/05/2008*

*Vote en plénière: 3/09/2008*

**Contact:**

Cezary Lewanowicz

Press Service

: [imco-press@europarl.europa.eu](mailto:imco-press@europarl.europa.eu)

: (32-2) 28 44659 (BXL)

**Further information on Internal Market and Consumer Protection:**

[IMCO web site](#)